

## *Vers un nouveau concept de population active : l'emploi informel*

Jacques CHARMES

*Institut Français de la Recherche Scientifique pour le Développement en  
Coopération (ORSTOM) et  
Département des Relations Internationales et de la Coopération INSEE,  
Paris, France.*

"Intégrer population et développement", ce concept en forme de slogan a inspiré, depuis la Conférence de Bucarest en 1974, de nombreux commentaires, sans toutefois que sa signification en ait toujours été éclairée.

La croissance démographique rapide remet-elle obligatoirement en question le développement, et à quelles conditions le dynamisme démographique peut-il être un facteur de développement ? Existe-t-il des stratégies et des politiques de développement susceptibles de freiner une croissance démographique trop forte ou qui permettent d'en transformer les inconvénients en avantages ? En définitive, "intégrer population et développement" ne signifie-t-il pas : promouvoir des politiques ou mettre en place les conditions permettant d'absorber, de suivre ou d'amortir la croissance de la population, ou mieux, d'en faire un levier de croissance économique et de progrès social ?

Du point de vue plus spécifique de l'emploi et du marché du travail, comment s'opère — ou quelles sont les conditions à mettre en place ou à respecter pour que s'opère — l'insertion sur le marché du travail aux moindres coûts économiques et sociaux, c'est-à-dire en limitant l'extension du chômage et du sous-emploi, en situation de croissance démographique rapide. De ce point de vue, s'il est un concept central à la problématique qui consiste à intégrer population et développement, n'est-ce pas précisément celui de l'emploi informel ?

L'emploi informel, c'est-à-dire ces formes d'emploi non reconnues ou non identifiées à partir des concepts classiques de la population active, et des méthodes classiques de l'enregistrement statistique ou administratif, ne constitue-t-il pas précisément la solution qui s'est naturelle-

ment, spontanément et logiquement mise en place afin de parvenir à un équilibre du marché du travail doublement perturbé par une croissance démographique rapide et des politiques d'ajustement restrictives ? Solution inespérée, à tel point que l'on cherche aujourd'hui à mettre en place les conditions qui favorisent le développement de l'emploi informel.

Nous rappellerons en premier lieu comment le concept d'emploi informel est apparu dans la littérature et la pensée économiques, et son cheminement jusqu'à la période actuelle où, en situation d'ajustement, il permet d'expliquer pourquoi et comment une population dont le taux de croissance n'a pas désespéré, a pu trouver (parfois envers et contre tous) emplois et sources de revenus, tout en limitant les effets délétères et ravageurs du chômage ouvert et du sous-emploi. Nous retracerons en second lieu l'évolution des idées dans le domaine des concepts de la population active, évolution qui conduit à la tentative actuelle de définition de l'emploi informel par la Conférence internationale des statisticiens du travail.

## I. Le Secteur informel : naissance et évolution du concept dans la pensée économique

Depuis le début des années 70, l'origine et l'évolution du concept de secteur informel (ou d'économie informelle ou non enregistrée) constituent l'illustration d'une tentative d'intégrer population et développement dans la théorie économique tout d'abord, dans les stratégies et politiques de développement ensuite, dans les concepts et méthodes de mesure statistique enfin.

Auparavant, ce qu'il est convenu d'appeler désormais le secteur informel faisait l'objet d'estimations indirectes de la part des comptes nationaux en mal de matière à comptabiliser dans le calcul du PIB. Mais c'est bien à partir des années 70 que l'ensemble de ces activités commence à être pensé en tant qu'entité ou concept à part entière ; et c'est en termes de population active, de ressources humaines et de leur meilleure mobilisation en vue du développement que cette orientation est prise.

Cette simple notion, d'abord prise comme synonyme de sous-emploi et de pauvreté, a ensuite servi à désigner les petites entreprises que l'on se donne pour objectif de moderniser (une autre façon de désigner l'artisanat) pour aller jusqu'à définir aujourd'hui les comportements généralisés d'agents économiques dont on se préoccupe de savoir comment ils traversent la passe difficile de l'ajustement structurel (pluri-activité, auto-emploi).

Depuis son origine, le concept de secteur informel est souvent assimilé à la pauvreté, au sous-emploi et au chômage. Or, si ces phénomènes se recouvrent, ce n'est qu'en partie, et il existe quelques évidences empiriques indiquant que leur intersection ne constitue pas toujours, ni

même souvent, l'aspect essentiel de ce que l'on désigne aujourd'hui par le terme de secteur informel.

Le concept de secteur informel a fait son apparition dans la théorie économique du développement avec les premiers travaux du Programme mondial de l'emploi entrepris par le Bureau International du Travail au tournant des décennies 60-70. Si Keith Hart fut le premier à employer l'expression d'opportunités informelles de revenu en 1971, c'est véritablement le rapport du BIT sur le Kenya<sup>1</sup> qui lança et vulgarisa le concept.

C'est en effet le Programme mondial de l'emploi qui fit passer au premier plan les préoccupations du chômage et du sous-emploi liées à l'urbanisation accélérée, et faisait prendre conscience que l'exode rural et la croissance urbaine qui en résultait ne se traduisaient pas par l'existence d'un taux élevé de chômage ouvert, mais bien par le développement de petites activités permettant aux migrants ruraux et aux citadins n'ayant pu avoir accès aux emplois du secteur moderne, de vivre et de survivre. Le secteur informel naquit de cette observation d'évidence : le chômage ouvert voit son expansion limitée par le fait qu'il n'est pas indemnisé dans la plupart des économies en développement et qu'il touche essentiellement les jeunes primo-demandeurs d'emploi à leur entrée sur le marché du travail. Le secteur moderne (et plus particulièrement l'industrie) se révèle dans la plupart des cas être dans l'incapacité d'absorber un surplus toujours croissant de main-d'œuvre, contrairement à ce que laissait entendre A.W. Lewis<sup>2</sup> dont le modèle de développement économique avec offre illimitée de travail rendit compte des politiques de développement mises en œuvre dès le début des années 50, s'il ne les a pas inspirées. Dans ces conditions, des opportunités de revenus hors du système moderne devaient nécessairement être trouvées pour vivre ou pour survivre et le secteur informel en vint à constituer ainsi un terme générique et pratique recouvrant toutes ces stratégies de survie, ces modes de subsistance des couches pauvres, déshéritées, déracinées, marginales. Chômage déguisé pour les économistes, il ne pouvait s'agir que d'une poche de sous-emploi où les activités faiblement productives et peu rémunératrices permettaient seulement la reproduction simple de la force de travail, en excluant toute possibilité d'accumulation. En d'autres termes, le secteur informel apparaissait ainsi comme la simple transposition du sous-emploi rural.

Les modèles de Todaro<sup>3</sup>, puis de Mazumdar<sup>4</sup> vont introduire le taux de chômage comme élément d'équilibre sur un marché du travail à pro-

<sup>1</sup> INTERNATIONAL LABOUR OFFICE; *Employment, Incomes and Equality: A Strategy of Increasing Productive Employment in Kenya*; Genève, ILO, 1972, annexe n° 2.

<sup>2</sup> LEWIS, A.W. *Economic development with unlimited supplies of labour*, Manchester School of Economic and Social Studies, 1954, Vol. 22, N° 2.

<sup>3</sup> TODARO, M.P. *A Model of labor migration and urban unemployment in less-developed countries*, *American Economic Review*, Vol. 59, 1969.

<sup>4</sup> MAZUMDAR, D. *The theory of urban underemployment in less-developed countries*, *World Bank Working Paper*, n° 198, 1975.

pos duquel on est bien contraint d'admettre qu'il ne fonctionne pas de façon aussi idéale et mécanique que le décrivait Lewis. Pour Todaro, l'exode rural est fonction du différentiel entre le revenu attendu de la migration et le revenu rural, le revenu attendu étant pris comme égal au salaire institutionnel multiplié par la probabilité d'obtenir un emploi en milieu urbain (probabilité équivalente au taux d'occupation, c'est-à-dire au rapport de la population occupée à la population active). Mais il faudra bien admettre que, même pondéré par le taux de chômage (qui est le complément du taux d'occupation), le revenu attendu, c'est-à-dire selon Todaro, l'emploi salarié, n'est pas promis à tous les migrants. Et Mazumdar introduira le secteur informel dans un modèle où désormais l'exode rural se décompose en deux catégories de migrants : des migrants temporaires d'une part, qui viennent s'employer dans le secteur informel, étant moins exigeants et plus pressés d'acquiescer un revenu, alors que les migrants définitifs d'autre part, recherchant des emplois dans le secteur moderne, acceptent temporairement une situation de chômage ouvert.

La thèse dominante est bien alors que les migrants ruraux, qui étaient sous-employés dans l'agriculture de subsistance, sont attirés vers les villes par l'espérance d'obtenir un emploi dans le secteur moderne de l'économie et se retrouvent, en désespoir de cause et par nécessité, rejetés dans le secteur informel qui leur offre des opportunités de revenus au niveau de la simple subsistance. Il était donc naturel que ce secteur refuge — de transition pour les optimistes qui y voyaient une étape vers le secteur moderne, réserve en forme d'impasse pour les pessimistes — se définisse d'abord par la marginalité et la pauvreté. L'idée dominante est celle de la nécessité (et non plus de l'automatisme) de la résorption de cette poche de pauvreté. C'est sans doute le manque d'intérêt des pouvoirs publics (ou leur volonté d'ignorance) à l'égard de ces préoccupations qui va pousser à surajouter aux petits métiers exercés par les néo-citadins sous-employés (activités de rues, dans des établissements de fortune, à domicile, tâcheronnage), les activités de l'artisanat de production et de service : l'hétérogénéité du concept de secteur informel s'accroît ainsi, mais cela à l'avantage de sensibiliser les décideurs et les bailleurs de fonds aux potentialités de transition et de modernisation du secteur informel, ou du moins d'une fraction de celui-ci, qualifiée de "moderne" — au sens de modernisable — par le Bureau International du Travail qui sera le principal intervenant sur ce terrain au cours de la décennie 70 et au début des années 80.

Ces travaux précurseurs — qui se prolongent encore aujourd'hui — seront récompensés par l'intérêt renouvelé et appuyé que consentent désormais les grandes agences d'aide bilatérales et multilatérales et les pouvoirs publics de nombreux états à l'égard des politiques de promotion du secteur informel et des micro-entreprises.

Il est vrai que cette nouvelle façon de concevoir la problématique "intégrer population et développement" est loin d'avoir été spontanée : il aura fallu que les économies en développement ressortent exsangues de

deux chocs pétroliers, d'un endettement massif et se trouvent soumises à des politiques d'austérité et d'ajustement structurel particulièrement sévères pour que l'on découvre que ce qui est petit est beau et que la vision de ce que l'on qualifiait de secteur informel avec une certaine condescendance et un certain complexe, change du tout au tout. D'un pis-aller qu'il s'agissait de résorber, puisqu'il représentait l'image même de l'impuissance de la puissance publique et de son échec à intégrer population et développement, le secteur informel semble être devenu la nouvelle panacée qui permettra précisément d'assurer cette intégration.

Entre-temps également, des méthodes d'investigation plus soucieuses d'adapter leurs concepts et leurs techniques aux réalités qu'elles visaient à appréhender, avaient révélé que les revenus informels pouvaient, pour une grande part, supporter la comparaison avec les salaires du secteur moderne<sup>5</sup>.

Aussi cet engagement pour le secteur informel est-il à la mesure de la pente qu'il s'agit de remonter : la déflation des effectifs dans la fonction publique et les entreprises modernes, aussi bien privées que publiques, risque d'accélérer la croissance des taux de chômage que les jeunes diplômés sans emploi ont déjà fait passer au-dessus des deux chiffres dans de nombreux pays. Où et comment créer des emplois en dehors de l'administration et du secteur public et en attendant que les investisseurs privés retrouvent la confiance et le dynamisme requis, si ce n'est dans et par le secteur informel et les micro-entreprises ?

Mais durant toutes ces années de crise, et actuellement en période d'austérité et d'ajustement, les salariés du secteur protégé qui ont vu fondre leurs salaires réels, ont cherché à maintenir leur niveau de vie en entreprenant des activités à leur propre compte dans le secteur informel (ainsi d'ailleurs que dans l'économie parallèle ou souterraine). La pluri-activité a été la réponse par laquelle la population s'est spontanément intégrée à un processus de développement dont les règles du jeu étaient gravement perturbées pour ne pas dire inversées. Et dans la phase actuelle d'ajustement structurel, le retour à des règles du jeu plus orthodoxes risque une nouvelle fois de perturber et de vulnérabiliser des populations qui avaient cherché à s'adapter à la crise. La déflation des effectifs brise en effet la pluri-activité en incitant ou en contraignant les personnels licenciés à trouver une activité unique et à plein temps dans le secteur informel ; quant à ceux qui sont maintenus dans leurs emplois, ils sont censés accroître leur productivité et sont donc incités à délaisser leur seconde activité ou à la transférer à d'autres membres de leurs ménages. C'est donc un nouveau type d'ajustement qui est recherché et qui se traduit dans le court terme par une plus grande vulnérabilité des populations concernées. D'autant plus que les petites activités informelles qui s'étaient révélées florissantes durant toute la période antérieure, vont devoir également s'ajuster.

<sup>5</sup> CHARMES, J. Une revue critique des concepts, définitions et recherches sur le secteur informel, in TURNHAM, SALOME et SCHWARTZ, éd., *Nouvelles approches du secteur informel*, Paris, OCDE, 1990, 271 p.

Pluri-activité, auto-emploi, ajustement et vulnérabilité constituent ainsi les termes actuels de l'équation de l'informel, équation qui cherche à résoudre la question "intégrer population et développement".

## II. L'emploi informel, nouveau concept de population active

La conceptualisation statistique suit en général l'évolution économique et sociale avec une période de retard. Le cas de l'emploi informel ne fait pas exception à la règle. L'invention du chômage, pour reprendre l'expression de R. Salais<sup>6</sup>, interviendra bien après que le fléau ait commencé à faire ses ravages, cependant que le sous-emploi apparaîtra parmi les concepts de population active après sa découverte par les économistes et son intégration dans les modèles de développement. Il n'y a là rien qui doive étonner. Il importe que de larges discussions, des débats approfondis et des expériences de collecte aient eu lieu bien avant qu'un concept économique ne débouche sur une proposition de norme statistique que l'on recommandera aux divers pays d'adopter.

De ce point de vue, le secteur informel a suscité suffisamment de polémiques, de débats et d'enquêtes pour que l'on puisse estimer que cette condition est pour le moins remplie, ce qui ne veut pas dire pour autant que l'on soit parvenu à un consensus. Et la question de la définition de l'emploi informel a été inscrite à l'ordre du jour de la XV<sup>ème</sup> Conférence internationale des statisticiens du travail qui se tiendra en 1993.

La Conférence internationale des statisticiens du travail est une institution non permanente qui se réunit depuis 1923, à dates irrégulières et sous les auspices du Bureau International du Travail, pour fixer les normes internationales dans le domaine des statistiques du travail : ses résolutions prennent la forme de recommandations qui n'ont pas un caractère obligatoire mais qui tendent à être appliquées de plus en plus largement.

L'introduction de l'emploi informel dans les débats de la XIV<sup>ème</sup> Conférence en 1987 et sur l'agenda de la XV<sup>ème</sup> Conférence qui devra adopter des résolutions à son sujet, constitue une innovation originale à plusieurs points de vue dans la déjà longue histoire de la Conférence. Outre le fait que ce sera la première fois que la Conférence discutera d'un nouveau concept de population active, il s'agit d'un concept qui prend son origine dans la réalité des pays en développement, qui ne se réfère pas aux seules caractéristiques de l'individu, mais prend en compte les caractéristiques propres à l'activité exercée, qui dépasse les diverses formes de sous-emploi impropres à décrire une réalité complexe.

6. SALAIS, R., BAVEREZ, N. et REYNAUD, B., *L'invention du chômage. Histoire et transformations d'une catégorie en France des années 1890 aux années 1980*, Paris, PUF, Economie en liberté, 1986, 267 p.

Le concept d'emploi informel prend son origine dans la réalité des pays en développement tout en se révélant utile à la description de la situation dans les pays industrialisés. Or jusqu'à présent, c'est bien sur la base de situations prévalant dans les pays industrialisés qu'ont été forgés les principaux concepts de population active, c'est-à-dire sur la base d'une prédominance de l'emploi salarié, régulier et à plein temps, et d'un chômage indemnisé. Sans doute les discussions sur le travail des aides familiaux et le sous-emploi avaient-elles eu pour effet de prendre de plus en plus en compte la situation propre aux pays en développement, dans les définitions et les recommandations. Mais avec l'emploi informel, c'est véritablement un concept forgé en vue de décrire une situation spécifique aux pays en développement qui fait ainsi son apparition parmi les instruments chargés de décrire les structures de la population économiquement active. Un concept recouvrant une réalité qui, il est vrai, a eu tendance à se développer dans les pays industrialisés au cours des années récentes.

Le concept d'emploi informel se réfère aux caractéristiques de l'activité qu'exerce l'individu, ou de l'entreprise dans laquelle il l'exerce. En ce sens, il est tout à fait différent des autres concepts de population active qui se réfèrent à des caractéristiques individuelles. Une même activité ou une même entreprise ne peut faire travailler des individus qui, pour partie, seraient classés dans l'emploi informel et pour partie dans l'emploi formel. Cela exclut donc le recours au niveau de revenu (ou à l'immatriculation du salarié dans une caisse de sécurité sociale) comme critère d'appartenance à l'emploi informel. S'il en allait autrement, il n'y aurait pas vraiment nouveauté de concept, mais simplement recours à des classifications déjà existantes (sous-emploi invisible pour le niveau de revenu) ou à des sous-classifications plus détaillées (salariés immatriculés et non-immatriculés), ce qui, pour intéressant que cela soit, n'apporte pas d'élément vraiment nouveau dans la connaissance de la structure de la population active.

Le concept d'emploi informel transcende enfin les diverses formes de sous-emploi, lesquelles ne sont pas en mesure de décrire une réalité complexe et mouvante. Lorsque s'est généralisée la nouvelle définition internationale du chômage (est considérée comme sans travail, toute personne n'ayant pas travaillé, pour autre raison que maladie ou congé, durant la semaine qui précède l'enquête, ne fût-ce qu'une heure, et qui recherche un emploi), on a rapidement pris conscience que l'application d'une définition aussi peu restrictive avait pour résultat de maintenir dans la population active occupée des fractions importantes de travailleurs dont on pouvait à juste titre se demander s'il convenait bien de les considérer comme occupés. L'adoption de cette norme de plus en plus fréquemment appliquée dans les enquêtes rejette ainsi sur le concept de sous-emploi le soin de décrire correctement l'état et le fonctionnement du marché du travail dans de nombreux pays. Or le sous-emploi s'est avéré difficile à mesurer, même si un nombre toujours plus grand d'enquêtes et de recensements relèvent des informations sur la durée du

travail : car le sous-emploi visible (en référence à la durée du travail) faillit à décrire la diversité des situations que recouvre l'emploi informel.

En fait l'emploi informel ne peut pas être assimilé au sous-emploi visible, on l'a déjà dit. Mais il ne peut non plus être assimilé aux autres formes de sous-emploi, pour plusieurs raisons :

- certaines activités informelles peuvent procurer des revenus substantiels, en une durée inférieure à la norme du sous-emploi visible ;
- les résultats d'enquêtes récentes et adaptées aux situations qu'il s'agit de décrire, montrent que les revenus des petits entrepreneurs du secteur informel peuvent être largement supérieurs aux salaires des employés du secteur moderne : des comparaisons sur plusieurs pays africains<sup>7</sup> montrent qu'à ce compte, le secteur informel n'est pas non plus synonyme de sous-emploi invisible ;
- le chômage des jeunes diplômés et le développement de la pluri-activité ont complètement bouleversé le marché du travail dans de nombreux pays en développement et l'on commence à trouver de jeunes diplômés exerçant des petits métiers du secteur informel. On trouve ainsi des diplômés qui, en exploitant une activité informelle, peuvent gagner plus que s'ils exerçaient une activité en rapport avec la formation qu'ils ont reçue.

En outre, la pluri-activité n'est-elle pas, par définition, le contraire du sous-emploi et la preuve que la personne était sous-employée dans son activité principale : or, que dire lorsque cette activité principale est précisément une activité salariée, régulière et à plein temps ? On sait que la pluri-activité a pesé pour près de la moitié dans la réévaluation de 17 % du PIB italien<sup>8</sup>.

Sans vouloir préjuger des résultats de la XV<sup>ème</sup> Conférence des statisticiens du travail, il n'est pas inutile de rappeler quelques orientations prises lors de la préparation et des discussions de la XIV<sup>ème</sup> Conférence à propos de l'emploi informel<sup>9</sup>. Les enquêtes méthodologiques lancées par le BIT au Costa Rica et au Kerala (Inde) s'étaient efforcées de tester une définition de l'emploi informel qui aurait jeté un pont entre les définitions statistiques (utilisant un critère unique tel que le non-enregistrement) et les définitions multicritères, telles que celle proposée par le fameux rapport du Programme mondial de l'emploi sur le Kenya<sup>10</sup>. L'emploi informel est défini comme comprenant toutes

7. CHARMES, J., Une revue critique des concepts., *op. cit.*, 1990.

8. CHARMES, J., Pluri-activité des salariés et pluri-activité des agriculteurs. Deux exemples de mesure et d'estimation : Italie et Burkina-Faso, in MONTAGNE-VILLETTE, S., éd., *Espaces et travail clandestin*, Paris, Masson, 1991, 156 pages.

9. BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL, *L'emploi dans le secteur informel. Rapport Général de la 14<sup>ème</sup> Conférence Internationale des Statisticiens du Travail*, Genève, 28 octobre-6 novembre 1987.

10. INTERNATIONAL LABOUR OFFICE, *Employment, Incomes and Equality*, *op. cit.*, 1972.

les personnes pourvues d'un emploi pendant la semaine de référence,

- a) dans une unité économique non enregistrée, ou
- b) dans une unité économique enregistrée présentant des caractéristiques similaires aux unités économiques non enregistrées de la branche d'activité économique correspondante. Ces caractéristiques similaires concernent le niveau d'organisation, l'échelle d'opération et le niveau de technologie. Le niveau d'organisation est mesuré sur la base de l'affiliation à une caisse de sécurité sociale ou de pensions, ou de l'existence d'un système de facturation, etc., l'échelle d'opérations sur la base de l'effectif des salariés réguliers, et le niveau de technologie sur la base des qualifications requises pour les activités non manufacturières et du type d'énergie utilisé pour faire fonctionner les principaux équipements de production, pour les activités manufacturières.

Néanmoins une telle définition s'est révélée d'application difficile; certains critères étant difficiles à collecter à partir des enquêtes classiques auprès des ménages.

Les discussions pour la préparation de la XV<sup>ème</sup> Conférence s'orientent aujourd'hui vers un rapprochement avec le Système de Comptabilité Nationale (SCN) des Nations Unies, le souci étant de faire coller le concept d'emploi informel avec la définition de la production. Et l'idée soumise à la réflexion des experts serait de remplacer le critère d'enregistrement (dont la définition varie considérablement d'un pays à l'autre) par la distinction entre entrepreneurs individuels d'une part, sociétés et quasi-sociétés d'autre part. Le problème de la définition d'une quasi-société restant cependant entier. Le critère de taille de l'établissement (en nombre d'emplois) pourrait ainsi réapparaître en dépit des critiques dont il a souvent fait l'objet mais sans que des arguments décisifs aient été portés à son encontre. Il présente l'avantage d'être simple, simple à collecter, et il a déjà donné lieu à de multiples collectes qui pourraient faire l'objet d'analyses précises susceptibles d'en justifier le choix.

Nous ne sommes ainsi qu'au tout début d'un long processus de définition qui nous a semblé être tout à fait au cœur — et constituer une bonne illustration — de l'interrogation "intégrer population et développement".

Les participants ont participé à un séminaire sur le thème "L'emploi informel et le développement", dans le cadre de la Conférence internationale des statisticiens du travail, organisée par l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le Bureau International du Travail (BIT) à Genève, du 28 octobre au 6 novembre 1987. Les travaux de la Conférence ont été publiés dans le rapport "L'emploi informel et le développement", publié par l'OIT et le BIT, sous le titre "L'emploi informel et le développement".

#### Bibliographie

- BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL, *L'emploi dans le secteur informel, Rapport Général de la 14<sup>ème</sup> Conférence Internationale des Statisticiens du Travail*, Genève, 28 octobre-6 novembre 1987; *Le secteur informel et le développement*, CHARMES, J., Les chiffres du Tiers Monde; in : *L'information économique; Cahiers Français*, La Documentation Française, n° 235, 1988.

Le secteur informel et le développement, OIT, Genève, 1987.

idem, Une revue critique des concepts, définitions et recherches sur le secteur informel, in : TURNHAM, SALOME, et SCHWARTZ, eds., *Nouvelles approches du secteur informel*. OCDE, Paris, 1990, 271 p.

idem, Pluri-activité des salariés et pluri-activité des agriculteurs. Deux exemples de mesure et d'estimation : Italie et Burkina-Faso, in : MONTAGNE-VILLETTE, S., ed., *Espaces et travail clandestin*, Paris, Masson, 1991, 156 p.

HART, K., Informal income opportunities and urban employment in Ghana, *Journal of Modern African Studies*, Vol. 2, 1973.

INTERNATIONAL LABOUR OFFICE, *Employment, Incomes and Equality. A Strategy for Increasing Productive Employment in Kenya*, Genève, ILO, 1972.

Id., *International Recommendations on Labour Statistics*, Genève, ILO, 1976.

Id., *Current International Recommendations on Labour Statistics*, Genève, ILO, 1988.

LEWIS, A.W., Economic Development with Unlimited Supplies of Labour, *Manchester School of Economic and Social Studies*, 1954, Vol. 22, n° 2.

MAZUMDAR, D., The theory of urban underemployment in less-developed countries, *World Bank Working Paper*, n° 198, 1975.

MEHRAN, F., The international standards on statistics of the economically active population in a changing world, *Bulletin de l'Institut International de Statistique*, Amsterdam, 1985.

SALAS, R., BAVEREZ, N., et REYNAUD, B., *L'invention du chômage. Histoire et transformations d'une catégorie en France des années 1890 aux années 1980*, Paris, PUF, Economie en liberté, 1986, 267 p.

TODARO, M.P., A model of labor migration and urban unemployment in less-developed countries, *American Economic Review*, Vol. 59, 1969.

10. INTERNATIONAL LABOUR OFFICE, *Employment, Incomes and Equality*, Genève, 1972.

11. CHARMES, J., *Le secteur informel en France*, Paris, 1977.

12. CHARMES, J., *Le secteur informel en France*, Paris, 1977.

13. CHARMES, J., *Le secteur informel en France*, Paris, 1977.

14. CHARMES, J., *Le secteur informel en France*, Paris, 1977.

15. CHARMES, J., *Le secteur informel en France*, Paris, 1977.

Université Catholique de Louvain  
INSTITUT DE DÉMOGRAPHIE

CIDEP

CEPED

---

CHAIRE QUETELET 1990

**INTÉGRER POPULATION  
ET DÉVELOPPEMENT**

---

sous la direction d'Hubert GÉRARD

*Actes de la Chaire Quetelet 1990,  
Louvain-la-Neuve, 2-5 octobre 1990*

Academia  
L'Harmattan

ORSTOM Fonds Documentaire

N° : 40464, ex 1

Cote :

Cette Chaire Quetelet a été subventionnée par

l'Administration Générale de la Coopération au Développement (AGCD)

la Banque Nationale

le Commissariat Général aux Relations Internationales de la Communauté française de Belgique (CGRI)

la Commission des Communautés Européennes, Direction générale du Développement : Actions de formation

le Fonds National de la Recherche Scientifique (FNRS)

le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP)

le Ministère de la Communauté française de Belgique, Direction générale de l'Enseignement et de la Formation

le Ministère français de la Coopération et du Développement

et tous les organismes ou fondations qui ont subventionné la participation de certains de leurs membres

Les organisateurs : l'Institut de Démographie, le CIDEP et le CEPED  
tiennent à leur exprimer ici toute leur reconnaissance.

D/4910/1993/40  
ISBN 2-87209-177-7

© **ACADEMIA-ERASME** s.a.  
25/115, Grand Rue  
B-1348 Louvain-la-Neuve

Tous droits de reproduction, d'adaptation ou de traduction, par quelque procédé que ce soit, réservés pour tous pays sans l'autorisation de l'auteur ou de ses ayants droits.

Imprimé en Belgique